

Conclusion

Vient l'instant de conclure..., et de laisser advenir, pour mieux la retenir, la seule idée qui vaille et sans doute la seule vérité qui court tout au long de cet essai : la relation éducative est une relation d'amour. Un peu moins de trois centaines de pages auront-elles suffi pour convaincre ? Rien n'est moins sûr ! En dépit des précautions prises pour définir le verbe « aimer », du cadre conceptuel posé et des arguments développés, il est à craindre que demeurent les résistances et que subsistent les oppositions. Les objections recueillies ici et là trahissent des archaïsmes qu'il semble dur d'ébranler ; de manière récurrente est évoquée la hantise d'un excès commis par l'adulte qui viendrait dévorer ou castrer l'enfant dans son devenir en qualité de sujet. De manière très défensive sont mobilisés par les opposants au verbe « aimer » des exemples de situations dans lesquelles, très clairement, une emprise de l'adulte s'est traduite par une négation du gamin et une mise en danger de l'accompagnement éducatif assuré par l'établissement ou le service. Peu importe les contre-exemples plaidant pour une relation d'amour exercée au bénéfice du devenir du gamin... Le « trop » pèse de tout son poids dans les discours ; il trouve un appui et un relais dans les appels réitérés à la « juste distance ». Si, dans l'enceinte familiale, il était communément admis que la carence d'amour parental nuit gravement au devenir de l'enfant, en revanche, dans le champ de

l'éducation spécialisée, l'amour n'aurait pas sa place. De sorte que si des parents ont non seulement le droit mais le devoir d'aimer leur enfant, un éducateur, quant à lui, a surtout celui de taire son engagement. Et l'interdit est parfaitement intégré par les professionnels qui, bien que rebelles par conviction et par nécessité, se refusent curieusement à transgresser cette limite imposée. Le terme de relation d'amour fait peur. Bien sûr, et pour en avoir discuté avec eux, ils sont d'accord avec les quelques pages exposées ci-dessus, et ils sont prêts à admettre qu'il y a quelque chose de ce « truc »-là dans la relation éducative : de l'attachement, de l'affect, du transfert, ou tout autre terme de même essence ayant l'avantage d'être supposé neutre. En bref, tout sauf une relation d'amour. Une fois encore, leurs arguments ressassent inlassablement la leçon parfaitement bien intégrée selon laquelle il y a forcément du « trop » dans cette notion ; un risque d'excès, d'irrationnel, d'incontrôlable. Ainsi, l'évocation de cette relation d'amour demeure un tabou..., l'un de ces tout derniers non-dits affectant les métiers de l'éducation spécialisée au point d'empêcher l'accès à ses fondements conceptuels, de saper du même coup sa crédibilité, de provoquer son éviction de l'espace du politique, et donc, au final, de travailler à son élimination.

Parce qu'elle met en scène l'homme au travers de ce qui fait l'essentiel de son humanité, la relation d'amour est l'un des plus puissants leitmotivs de la littérature. Et elle est, pour les mêmes raisons, un incontournable du discours philosophique. Ce serait donc commettre une erreur que de ne pas admettre qu'elle est aussi un concept majeur des sciences de l'éducation. Celle-ci partage avec la littérature et la philosophie la faculté d'apercevoir les limites de l'humain ; chacune explore à sa façon ces confins de l'être où, par l'articulation du dedans et du dehors, de l'avant et de l'après, du dessous et du dessus, se met en branle le processus d'individuation, puis de personnalisation et enfin de subjectivation. C'est aux limites de la présence de l'être au monde que la relation d'amour œuvre à faire advenir du « pas-encore-là » dans le « déjà-là ». Dès lors, elle est un concept majeur des sciences de l'éducation pour peu que, à travers ce jeu aux limites, le

lien tissé entre l'adulte et l'enfant respecte et intègre ces trois éléments que sont la présence l'une à l'autre de deux entités d'égale valeur, la rencontre de celles-ci en un au-delà du paraître ouvrant sur de nouveaux possibles, et enfin, l'adossement l'une à l'autre de ces deux entités au travers de ce qui compose à la fois leur singularité et leur universalité. Ce sont donc ces trois éléments d'une éthique de l'éducation que cette conclusion reprend à rebours de leur développement dans le corps de l'ouvrage.

L'égale présence au monde de l'adulte et de l'enfant est un fondement du droit qui s'est établi contre une évidence de nature et dès lors que s'est affirmée l'humanité de l'homme. Cette notion d'égalité, que les acteurs de la Révolution française empruntent à une longue tradition humaniste et qu'ils intègrent à la devise républicaine, ne cesse, depuis l'avènement des Lumières en Europe, de travailler l'espace du politique. En son nom ont été commis tant de disputes, de révolutions, de guerres et de massacres que d'en suivre le tracé tout au long des temps modernes est un exercice difficile, voire impossible. Aussi contentons-nous de résumer l'histoire des faits et des idées en affirmant que l'égalité dont il est question en éducation est celle par laquelle s'affirme le principe que nulle vie ne l'emporte sur une autre ; autrement dit, que toutes les vies se valent. À cet égard, l'adoption, en 1959, de la Déclaration des droits de l'enfant par l'Assemblée générale des Nations unies vient parachever, sur le plan de la reconnaissance des droits universels, un mouvement débuté presque deux siècles plus tôt. Elle est, sans doute, l'une des toutes dernières étapes emblématiques d'une évolution venant entériner de manière définitive un changement profond dans le rapport de l'adulte à l'enfant. Elle signe la reconnaissance d'une égalité de l'un et de l'autre dans leur commune présence au monde ; ce qui ne signifie pas, pour autant, qu'elle instaure une quelconque interchangeabilité des places et des rôles. Il appartient plus que jamais à l'adulte de ne pas se soustraire à cette responsabilité indissociable de tout devenir humain qu'est l'accompagnement de l'enfant dans sa trajectoire du grandir.